

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 10 avril 2024

Convocation : 5 avril 2024 - Date d'affichage : 5 avril 2024

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 avril à dix-neuf heures à Saint Léger sous la Bussière - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET Mme Nathalie LAPALUS M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT
Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Mme Michèle DORIN
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA M. Cécile CHUZEVILLE M. Damien THOMASSON
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	M. Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	M. Éric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 24

Absents excusés : M. Emmanuel ROUGEOT (Pierreclos)

Pouvoirs : M. Emmanuel ROUGEOT à Mme Sylvie DUPONT

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Pierre LAPALUS

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants :

M. Olivier LORNE (Bourgvilain) - M. Jean-François LAPALUS (La Chapelle du Mont de France) -
M. Gilles PARDON (Saint Léger sous la Bussière) - M. Alain BAMET (Saint Pierre le Vieux) – Mme Maud GAND
(Saint-Point) – M. Thierry BERNET (Serrières) - M. Christophe BALVAY (Trambly) – M. Jean-Michel ROZIER
(Trivy) - Mme Laurence GUILLOUX (Verosvres).

VOTE Budgets Primitifs (tous budgets) 2024

REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2024-07

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, et l'article L.5217-10-6,

Vu la délibération n° 2024-06 du 10 avril 2024 relative à l'affectation des résultats comptables du budget Principal et des budgets annexes « Assainissement », « Enfance et Jeunesse », « Site Saint Point Lamartine », « Zone Genève Océan », « Zone artisanale Les Ecorces », « Zone activités Les Berlières », « ZA Longverne » et « Photovoltaïque »,

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le mercredi 20 mars 2024,

Après avoir précisé que le Budget Primitif 2024 du CIAS a été adopté le 4 avril dernier par son Conseil d'Administration, le Président présente les projets de Budgets Primitifs 2024 qui sont arrêtés comme suit :

Budget Général	Dépenses en Euros	Recettes en Euros
Exploitation / Fonctionnement	6 738 822,09 €	6 738 822,09 €
Investissement	3 869 828,53 €	3 869 828,53 €
Total	10 608 650,62 €	10 608 650,62 €

Budget Annexe « Assainissement »	Dépenses en Euros	Recettes en Euros
Exploitation / Fonctionnement	919 936,24 €	919 936,24 €
Investissement	1 999 194,62 €	1 999 194,62 €
Total	2 919 130,86 €	2 919 130,86 €

Budget Annexe « Service Enfance et Jeunesse »	Dépenses en Euros	Recettes en Euros
Exploitation / Fonctionnement	1 437 829,76 €	1 437 829,76 €
Investissement	26 978,13 €	26 978,13 €
Total	1 464 807,89 €	1 464 807,89 €

Budget Annexe « Site Saint Point- Lamartine »	Dépenses en Euros	Recettes en Euros
Exploitation / Fonctionnement	82 977,60 €	82 977,60 €
Investissement	24 109,09 €	24 109,09 €
Total	107 086,69 €	107 086,69 €

Budget Annexe « Zone Genève -Océan »	Dépenses en Euros	Recettes en Euros
Exploitation / Fonctionnement	1 400,00 €	152 465,00 €
Investissement	307 000,00 €	307 456,26 €
Total	308 400,00 €	459 921,26 €

Budget Annexe « Zone artisanale Les Ecorces »	Dépenses en Euros	Recettes en Euros
Exploitation / Fonctionnement	165 401,55 €	215 673,54 €
Investissement	351 650,03 €	351 650,03 €
Total	517 051,58 €	567 323,57 €

Budget Annexe « Zone activités Les Berlières »	Dépenses en Euros	Recettes en Euros
Exploitation / Fonctionnement	246 069,15 €	319 598,06 €
Investissement	448 663,68 €	448 663,68 €
Total	694 732,83 €	768 261,74 €

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2024-07

Budget Annexe « ZA Longverne »	Dépenses en Euros	Recettes en Euros
Exploitation / Fonctionnement	21 130,73 €	21 130,73 €
Investissement	732 800,00 €	732 800,00 €
Total	753 930,73 €	753 930,73 €

Budget Annexe « Photovoltaïque »	Dépenses en Euros	Recettes en Euros
Exploitation / Fonctionnement	9 437,30 €	14 808,38 €
Investissement	6 553,30 €	9 141,16 €
Total	15 990,60 €	23 949,54 €

Le Président propose d'approuver les Budgets Primitifs 2024 principal et annexes sus indiqués.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Principal 2024 de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier, par fonction, en section de fonctionnement et d'investissement ;
- **ADOpte** le Budget Annexe « Assainissement » 2024, en section de fonctionnement et d'investissement ;
- **ADOpte** le Budget Annexe « Enfance et Jeunesse » 2024, en section de fonctionnement et d'investissement ;
- **ADOpte** le Budget Annexe « Site Saint Point Lamartine » 2024, en section de fonctionnement et d'investissement ;
- **ADOpte** le Budget Annexe « Zone Genève Océan » 2024, en section de fonctionnement et d'investissement ;
- **ADOpte** Le Budget Annexe « Zone Artisanale Les Ecorces » 2024, en section de fonctionnement et d'investissement ;
- **ADOpte** le Budget Annexe « Zone Activités Les Berlières » 2024, en section de fonctionnement et d'investissement ;
- **ADOpte** le Budget Annexe « ZA Longverne » 2024, en section de fonctionnement et d'investissement ;
- **ADOpte** Le Budget Annexe « Photovoltaïque » 2024, en section de fonctionnement et d'investissement ;
- **DONNE** au Président, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- **AUTORISE** le Président, à l'intérieur de chaque section des budgets, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virements de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section considérée, pour tous les budgets en M57 soit les budgets « Principal », « Enfance et Jeunesse », « Site Saint Point Lamartine », « Zone Genève Océan », « Zone artisanale Les Ecorces », « Zone activités Les Berlières » et « ZA Longverne ».

Fait les mêmes jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2024-07